



S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Réunion publique du 6 novembre 2019

BORDEAUX

Synthèse thématique



Déroulement de la réunion

Une quarantaine de personnes ont participé à la réunion publique d'ouverture de la concertation sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Cette réunion a duré environ 1 heure 15.

Après les interventions introductives des représentants de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, RTE a présenté les enjeux et le contenu du S3REnR.

Vers 19h40, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses observations.

Celles-ci sont synthétisées dans l'analyse thématique ci-dessous. Par ailleurs, la réunion a été filmée dans son intégralité. Cette vidéo est disponible sur la plateforme de la concertation, dans la rubrique [« Les réunions et les ateliers »](#).

Interventions introductives

- 1. M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général aux affaires régionales en Nouvelle-Aquitaine** a tout d'abord remercié les participants de leur présence à cette réunion de lancement. Il a également remercié RTE pour l'organisation cette concertation préalable du public tout en soulignant qu'elle était facultative. Il a ensuite précisé le rôle de l'État dans l'élaboration du S3REnR. Ce schéma est en cohérence, à la fois avec les objectifs nationaux (indiqué dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) et ceux de la Région (identifiés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)). L'objectif du S3REnR est de veiller à ce que les projets d'énergies renouvelables puissent être raccordés de la meilleure façon possible au réseau électrique, et de permettre ainsi la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires.
M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE a ensuite précisé que l'élaboration du S3REnR reste sous la responsabilité de RTE. Toutefois, après les différentes étapes de consultation et à l'issue de l'enquête publique, la préfète de région validera certains éléments de ce schéma.
- 2. Mme Françoise COUTANT, Vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge du climat et de la transition énergétique** a expliqué en quoi le S3REnR était l'une des déclinaisons opérationnelles des ambitions fixées au niveau régional par le SRADDET. Elle a, à ce titre, remercié l'État et RTE pour leur participation permanente à la concertation sur le volet climat air énergie du SRADDET, ce qui a permis de veiller à une cohérence entre les différents schémas de planification. Après avoir présenté les ambitions régionales en matière de transition énergétique, elle a précisé le rôle de la Région dans l'élaboration du S3REnR. Elle a également souligné l'importance de travailler avec les territoires pour le développement des énergies renouvelables afin de faire avancer les projets et de répondre à l'urgence climatique. Mme Françoise COUTANT a également insisté sur le nécessaire « rééquilibrage » entre les territoires de Nouvelle-Aquitaine en matière de projets d'énergies renouvelables.

A l'issue de cette intervention, une courte vidéo pédagogique décrivant ce qu'est un S3REnR est diffusée.

Les représentants de RTE prennent ensuite la parole pour présenter le projet de schéma pour la Nouvelle-Aquitaine.

- 3. Erik PHARABOD, Délégué régional Sud-Ouest de RTE** a tout d'abord détaillé le rôle et les missions des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Nouvelle-Aquitaine. Il a également rappelé que RTE s'inscrivait dans le contexte de la transition énergétique en soutenant à la fois les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. Après avoir dressé le bilan de la production d'électricité renouvelable raccordée en Nouvelle-Aquitaine, il a indiqué que, pour répondre aux différents objectifs fixés à l'horizon 2030, un besoin de 13,6 GW supplémentaires de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables a été identifié. Il précise que ce volume a été validé par la préfète de Région. Au regard des ambitions nationales et régionales et compte tenu de la répartition des énergies renouvelables sur le territoire et de leur intermittence, il a expliqué que des adaptations étaient nécessaires sur le réseau électrique. L'objectif du S3REnR est donc d'anticiper ces adaptations tout en identifiant un volume global d'investissement. Enfin, il a souligné que le S3REnR ne préjuge en rien de la décision de réaliser ou non un projet d'énergie renouvelable.
- 4. Olivier PAUZET, responsable des études techniques du S3REnR Nouvelle-Aquitaine,** a détaillé les données d'entrée et la méthodologie utilisées pour l'élaboration du S3REnR. Il a souligné que le schéma répond à deux orientations majeures : optimiser le coût des investissements à réaliser et minimiser l'empreinte environnementale du réseau électrique. Le projet de schéma en tient compte en réutilisant au mieux le réseau existant afin de limiter la création de nouveaux ouvrages. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés, des investissements seront nécessaires sur le réseau en différents endroits du territoire régional.
- 5. Après avoir rappelé les objectifs et les modalités de la concertation, Thibaud LABALETTE, responsable de la concertation sur le projet de schéma** a présenté les prochaines étapes : finalisation du schéma à l'issue de la concertation, instruction de l'évaluation environnementale puis approbation des modalités de financement du schéma par l'État.

Les échanges avec le public ont alors pu s'engager. Cette synthèse présente les principaux sujets évoqués lors de ces échanges.

Synthèse thématique

Sur le contenu du schéma

- **Les solutions alternatives** : Il a été demandé si l'innovation technologique et la question du stockage de l'électricité ont été prises en compte pour l'élaboration du S3REnR.

Les technologies numériques et les smartgrids font déjà partie des solutions utilisées par RTE pour limiter les besoins d'infrastructures. Ces derniers permettent d'ores et déjà d'utiliser au mieux le réseau existant. Par exemple, plutôt que de créer une infrastructure pour évacuer une production intermittente, RTE utilise des outils numériques pour réguler cette production et orienter les flux. Par ailleurs, RTE participe à d'importantes recherches sur d'autres innovations comme **le stockage de l'électricité**, mais celles-ci ne sont pas encore suffisamment matures pour être déployées à l'horizon 2030.

- **La dimension nationale et internationale** : La région Nouvelle-Aquitaine étant une région frontalière, la question de l'articulation entre le niveau régional et international au sein du S3REnR a été posée.

Le raccordement au réseau des énergies renouvelables n'est pas le seul facteur déterminant l'évolution du réseau électrique. Le schéma décennal publié par RTE met en avant les différents facteurs d'adaptation du réseau : on y retrouve le raccordement des énergies renouvelables, mais aussi le besoin de renouvellement du réseau ancien et la construction d'interconnexions avec les pays voisins. Le S3REnR s'inscrit dans cette stratégie globale.

Sur la concertation et les procédures

- **La méthodologie d'élaboration du schéma** : La question des démarches de planification et d'aménagement engagées par les territoires a été abordée, pour savoir notamment dans quelle mesure les priorités et les ambitions locales ont été prises en compte dans le projet de schéma.

Depuis 2 ans, RTE a initié un certain nombre de contacts sur les territoires, notamment avec les syndicats départementaux d'énergie. Ces échanges sont venus nourrir les données d'entrées pour alimenter le projet de schéma. RTE souligne que le S3REnR a vocation à être adaptable : ce n'est pas un document « figé » et il pourra évoluer dans les années à venir en fonction de l'avancée des projets de territoire et de l'émergence des projets d'énergie renouvelable.

Sur l'environnement et le cadre de vie

- **Les impacts paysagers et environnementaux** : La question des mesures prises par RTE afin de limiter l'impact paysager des nouveaux ouvrages a été abordée, ainsi que l'impact environnemental d'une liaison souterraine.

Si les réseaux souterrains préservent naturellement les paysages, RTE précise que la technologie souterraine génère toutefois un surcoût par rapport à une technologie aérienne. Le schéma prévoit un effort important avec la mise en souterrain de 480 km de nouveaux ouvrages. Dans le cas particulier du niveau de tension 400 000 volts, le surcoût est tel qu'il ferait augmenter de manière très significative la quote-part du S3REnR. C'est pour cela que dans le schéma, un projet de ligne 400 000 volts est proposé en aérien (65 km).

L'impact environnemental d'une liaison souterraine est essentiellement lié à la phase travaux, d'autant plus que RTE privilégie le passage par des routes et chemins existants lorsque cela est possible. RTE rappelle que sur les cartes présentées dans le schéma, les liaisons électriques à créer sont représentées en pointillés, car leur tracé n'est pas encore défini. En effet, chaque projet fera ensuite l'objet de ses propres études environnementales, et un processus de concertation adapté permettra de définir le meilleur tracé avec tous les acteurs concernés.

Autres thématiques

- **Les caractéristiques de la Région** : La spécificité de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'énergies renouvelables a été mise en avant. Il a également été question de sa position par rapport aux autres régions françaises.

En matière d'électricité, la Nouvelle-Aquitaine couvre plus de 20 % de sa consommation avec des énergies renouvelables, production hydraulique incluse (dont le niveau varie d'une année à l'autre). Cela correspond globalement à la moyenne nationale. A noter que la Nouvelle-Aquitaine est la première région de France pour ce qui concerne la production d'électricité solaire photovoltaïque. Si on se place toutes énergies confondues (incluant par exemple la production de chaleur à partir de biomasse), la part d'énergies renouvelable dans la production de la Nouvelle-Aquitaine est supérieure à la moyenne française.

- **La solidarité et la complémentarité entre les territoires** : Il a été demandé si le S3REnR répondait à une notion de « solidarité » ou plutôt de « complémentarité » entre les territoires, notamment avec le développement de petites productions en zones rurales.

En fait le schéma répond aux deux enjeux : à la fois à un enjeu de complémentarité en mixant tous les moyens de production, et à un enjeu de solidarité puisque le réseau sert à alimenter tous les territoires en électricité.

Les petits producteurs sont également pris en compte dans le S3REnR. C'est ce que l'on appelle « la production diffuse » : les projets inférieurs à 100 kilowatts sont bien intégrés, mais ne sont pas soumis à la quote-part, justement pour ne pas les pénaliser. En Nouvelle-Aquitaine, cette production diffuse est estimée, dans le S3REnR, à plus de 800 MW à l'horizon 2030.